

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Survol de la commune : Anderlecht agit pour les riverains

ANDERLECHT · 2 septembre 2026 | Depuis plusieurs années, la commune d'Anderlecht s'engage pour lutter contre le survol aérien de la commune qui impacte lourdement le confort et la qualité de vie des riverains.

Contexte

La situation dans certains quartiers anderlechtois s'est détériorée suite à la mise en œuvre en 2025 d'une nouvelle route aérienne – la route RNP 07. Le survol du territoire perturbe la vie et, en particulier, le sommeil des habitants d'Anderlecht de manière évidente. Le Collège des Bourgmestre et Echevins anderlechtois soutient ses habitants et a décidé d'agir sur différents plans pour les défendre et lutter contre cette situation.

Plusieurs actions en cours

Pour le Collège anderlechtois, le strict respect des normes de bruit constitue un impératif de santé publique et d'équité territoriale. L'application rigoureuse du cadre réglementaire vise à préserver le sommeil et la santé physique mais aussi mentale des riverains face aux décisions fédérales et aéroportuaires. C'est pourquoi, à l'instar de la Région de Bruxelles-Capitale, Anderlecht s'est joint ce mois d'août à une nouvelle **action en cessation environnementale** à l'encontre de l'Etat fédéral et de l'aéroport de Zaventem.

En parallèle de ces différentes actions, la commune est toujours partie prenante – avec d'autres communes bruxelloises et avec la Région – dans une plus **ancienne procédure en cessation environnementale** (qui ne vise donc pas la nouvelle route de survol). Pour rappel, le Tribunal de première instance a rendu un jugement en février 2025 et la demande d'Anderlecht a été jugée recevable. Suite à ce jugement, le Tribunal a ordonné plusieurs étapes dont certaines adressées au fédéral qui restent à suivre dans ce contexte.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht met tout ce qui est en son pouvoir pour apporter rapidement une réponse aux habitants victimes de ces nuisances et tient à exprimer son soutien plein et entier aux habitants anderlechtois face à cette situation.

« Nous refusons que certains quartiers d'Anderlecht paient le prix fort de décisions fédérales et aéroportuaires injustes. Le droit au sommeil et à la santé est fondamental : le Collège continuera de se battre sur tous les fronts – et aussi juridiques – jusqu'à obtenir des solutions concrètes pour nos habitants » déclare le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps.

« Ce que nous demandons, c'est le respect des règles et des trajectoires aériennes, ainsi qu'une véritable solution structurelle au problème du survol de Bruxelles et d'Anderlecht en particulier. Une route présentée comme temporaire ne peut pas s'installer dans la durée par une succession de prolongations. Le fédéral doit désormais prendre ses responsabilités et garantir une répartition équitable des nuisances, dans le

Anderlecht

Un autre regard
Een andere blik

10
70

Crédit photo AC Anderlecht

respect des riverains et de leur droit au sommeil. » précise Françoise Carlier, 1^{ère} Echevine en charge de l'environnement.